

## Gestion alternative : Les investisseurs institutionnels réclament un accompagnement spécifique

Les investisseurs institutionnels se tournent de plus en plus vers la gestion alternative. Rares sont néanmoins les institutionnels qui atteignent leur plafond en termes d'allocation en gestion alternative. La progression de cette dernière s'effectue en effet de manière très modérée au sein des portefeuilles car des réticences subsistent. En effet, le track-record de gestion alternative n'est pas encore suffisant pour surmonter toutes les craintes. « En investissant dans des hedge funds, nous introduisons d'autres risques liés par exemple à la liquidité car nous ne pouvons pas sortir de ces fonds quand nous le souhaitons, observe Vincent Ribuoat, directeur des investissements de l'Union Mutualiste Retraite. De possibles fraudes sont en outre toujours à redouter. Il est donc important d'avoir confiance dans sa société de multigestion et dans sa capacité à sélectionner des hedge funds sérieux. Pour limiter encore plus les risques, nous faisons appel en priorité à des fonds européens gérés par des grandes boutiques ». Les investisseurs estiment en effet qu'un accompagnement spécifique est nécessaire pour un investissement dans la gestion alternative, soit de la part des sociétés de gestion, soit des consultants. « Nous sommes satisfaits des prestations du consultant, Seeds Finance, parce que nous travaillons ensemble, relève Marc Wendling, directeur financier de la Camacte (Caisse d'assurance mutuelle du BTP, ACTE Iard & ACTE Vie). Nous les rencontrons au moins deux fois par an et nous dialoguons régulièrement avec eux ». Ces relations traduisent un besoin accru des institutionnels en termes de suivi de la performance des gérants. Ils réclament en effet des reportings de plus en plus détaillés, notamment en matière de contrôle des risques. Les choix du FRR en termes de diversification devraient amener les institutionnels à s'ouvrir à de nouvelles classes d'actifs (private equity, immobilier, matières premières etc). L'Af2i a d'ailleurs recommandé aux sociétés de gestion, dans son dernier guide, d'être plus transparentes sur le suivi de la performance.